

→ D'une stratégie à l'autre...

En 2000, la Commission entame la « **Stratégie de Lisbonne** ». En dix ans, celle-ci veut faire de l'Europe « **l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde** ».

Elle part du constat que la mondialisation et l'importance croissante des technologies de l'information et de la communication sont en train de modifier profondément l'économie et la société contemporaine. Elle propose donc de réviser complètement le système éducatif pour garantir un accès à la formation tout au long de la vie. Il faut permettre au citoyen européen d'élever son niveau de compétences.

« Il est question d'acquérir des aptitudes et des compétences, tant sociales que personnelles qui seront considérées par la Commission comme des facteurs d'employabilité et d'intégration sociale. »

Le programme d'action communautaire « **Jeunesse** » ne fait pas exception. Le « **Service volontaire européen** » doit toujours développer la citoyenneté active du jeune à travers une activité de solidarité concrète. Mais il est également question d'acquérir des aptitudes et des compétences, tant sociales que personnelles qui seront considérées par la Commission comme des facteurs d'employabilité et d'intégration sociale. Le volontariat est alors une expérience d'éducation non formelle complémentaire à l'éducation et à la formation traditionnelles.

À mi-parcours, la Stratégie de Lisbonne est évaluée. Le Conseil européen dresse un bilan mitigé. Les performances économiques prévues en matière de croissance, de productivité et d'emploi ne sont pas atteintes. Pour rectifier le tir, l'action des institutions européennes en matière d'emploi et de jeunesse est

recadrée. Le nouveau plan d'action mis sur pied s'intitule le « **Pacte européen pour la jeunesse** ». L'idée est de créer des parcours vers l'emploi pour les jeunes afin de réduire leur chômage et d'adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins du marché du travail. Ce pacte constitue une nouvelle étape dans la réflexion de l'Union sur la validation de l'apprentissage informel. Simultanément, la Commission lance de manière officielle un site internet qui présente « **l'Europass** ». Ce dernier réunit cinq documents qui doivent permettre aux citoyens de présenter leurs compétences et qualifications de manière claire dans toute l'Europe.

De la croissance et de l'emploi

La « Stratégie de Lisbonne » arrivant à échéance en 2010, place à la « **Stratégie Europe 2020** ». Cette dernière est définie comme la stratégie « **de la croissance et de l'emploi** ». En 2011, le volontariat est mis à l'honneur car cette année est déclarée « **Année européenne du Volontariat** ». La Commission décrit

« L'idée est de créer des parcours vers l'emploi pour les jeunes afin de réduire leur chômage. »

alors le volontariat comme une expression de la participation civique qui renforce la solidarité et la cohésion européenne. Mais elle ajoute : « **le volontariat est également riche en enseignements, car l'implication dans des activités volontaires peut fournir aux citoyens de nouvelles compétences susceptibles d'améliorer leur employabilité.** » L'employabilité est définie par l'Organisation internationale du Travail comme « **l'aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à**



progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle ».

Le volontariat se met donc au service de la recherche d'emploi. Une vision réaffirmée deux ans plus tard dans une résolution du Parlement européen. Le texte indique que le volontariat contribue au développement de compétences et de qualifications professionnelles et facilite l'entrée ou le retour des volontaires sur le marché du travail. Il insiste sur la nécessité de promouvoir le volontariat, en particulier parmi les élèves, les étudiants et les jeunes. Il faut leur faire prendre conscience de la valeur ajoutée d'une activité volontaire sur un CV et dans une vie professionnelle.

« Le texte indique que le volontariat facilite l'entrée ou le retour des volontaires sur le marché du travail »

Initialement, le volontariat représentait un vecteur de solidarité et de citoyenneté dans l'espace européen. Très vite, on lui accorde une visée formative. Do-

rénavant, il devient un moyen d'acquérir des compétences supplémentaires en vue d'une meilleure « **employabilité** ». Reste maintenant à donner une reconnaissance plus « **officielle** » à ces compétences acquises lors d'un volontariat.

Valoriser ou valider les compétences ?

Depuis 2004 et le projet de « **l'Europass** », les institutions européennes continuent de réfléchir à des principes européens communs en matière de validation de compétences. Le « **Youth-pass** » est un des outils imaginés. Son objectif ? Pouvoir attester des compétences acquises durant une activité d'un programme d'action lié à la jeunesse.

Des projets pilotes ont également vu le jour et sont toujours financés par l'UE actuellement. Ils visent, entre autres, la

création d'outils informatiques standardisés pour identifier des compétences acquises durant une activité d'apprentissage informel.

Parallèlement, le Parlement européen ouvre la voie à l'élaboration d'un cadre européen de certification. Mais les progrès en matière de validation sont lents et irréguliers. En 2010, l'Europe veut accélérer les choses. Elle demande aux États membres de définir un cadre de certification nationale pour 2015. L'objectif est d'aboutir à la validation systématique des compétences acquises suite à une expérience bénévole. Comme cette obligation n'est assortie d'aucune sanction en cas de non-respect, la majorité des États membres ne s'y plie pas. Une nouvelle date butoir est maintenant fixée à 2018.

« L'objectif est d'aboutir à la validation systématique des compétences acquises suite à une expérience bénévole. »

Dans ce projet, la Belgique est volontairement à la traîne. Dès 2013 certaines organisations de jeunesse tirent

« Ce n'est pas la raison d'être d'une association de délivrer un diplôme ! »

la sonnette d'alarme face au projet européen. Pour elles, le volontariat ne doit pas avoir pour principale finalité l'insertion professionnelle.

Présent depuis le début de la mise en place des différents programmes européens de volontariat en Belgique, le Bureau International Jeunesse (BIJ) fait partie de ceux qui sont mitigés face à l'obligation de validation. « **Car valider, c'est évaluer, dénonce Laurence Hermand, directrice du BIJ. Cela veut dire que l'on sort de l'informel pour rentrer dans le formel à l'aide de processus, de cotations, d'examens... Ce n'est pas la raison d'être d'une association de délivrer un diplôme !** ». Pour eux, ce n'est pas le fait d'évaluer l'expérience de volontariat qui pose problème, c'est surtout comment on le fait et ce que l'on fait de cette évaluation. « **Cette valorisation doit être un processus libre, reposant sur une auto-évaluation personnelle du jeune, poursuit Laurence Hermand. Ce processus lui permettra, s'il le désire, de valoriser son expérience de volontariat en étant conscient de ses compétences et en pouvant mieux les décrire.** »

→ **Ce qui permet d'augmenter son estime de lui et sa confiance.** » Le financement de l'UE a permis de créer différents outils permettant de valoriser les acquis de l'expérience volontaire.

En France, ce processus de validation des compétences a été étudié. En 2012, Anima-fac, le réseau des associations étudiantes françaises a mené une expérimentation auprès de différentes entreprises. Ces dernières ne reconnaissent pas spontanément les associations comme des lieux permettant l'acquisition de savoir-faire. Ce qui leur importe, ce sont surtout les compétences liées au savoir-être. En 2015, une autre enquête française a démontré que les outils de reconnaissance de l'expérience ne parviennent pas à franchir **« la porte des entreprises »**. Celles-ci les considèrent comme désuets et témoignant d'un manque de créativité du candidat.

Bref, entre la vision idéaliste de l'Europe et la réalité de terrain, le fossé s'avère immense.

Le Corps européen de Solidarité

En 2016, le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker tient un discours sur l'état de l'UE. Après avoir parlé du manque de cohésion sociale interétatique, du chômage des jeunes, de l'acquisition de compétences par le biais d'emploi ou de stage, il dit ceci : **« Il y a de nombreux jeunes qui souhaitent s'engager en Europe ; ils sont prêts à apporter une contribution significative à la société et à faire preuve de solidarité. Nous pouvons leur en donner les moyens. »** . À la suite de quoi il présente son souhait de créer un Corps européen de solidarité (CES). Pour que les jeunes de toute l'Europe puissent proposer leur aide là où elle sera la plus utile afin de répondre aux situations de crise, comme celle des réfugiés. Il déclare que le CES doit être opérationnel avant la fin de l'année et il désire voir les 100.000 premiers jeunes **« volontaires »** à l'œuvre d'ici 2020.

Actuellement, le CES est une plateforme en ligne qui ne fait que rassembler des initiatives préexistantes

mêlant volontariat, emploi, formation, stage...

Annoncé en grande pompe en 2016, le Corps européen de Solidarité se fait beaucoup plus discret dans le discours de Juncker en 2017. Et la vague de solidarité se transforme en perspective d'emploi : **« Dès le départ, le Corps européen de Solidarité a été plus qu'un engagement volontaire. Il vise également à créer des opportunités pour les jeunes afin qu'ils développent leurs compétences et améliorent leurs perspectives futures sur le marché du travail par le biais d'un emploi ou d'un stage. D'ici mars 2019, jusqu'à 6000 jeunes bénéficieront d'un emploi ou d'un stage en rapport avec la solidarité »**. Pas étonnant dès lors que cette priorité donnée à l'employabilité se fasse ressentir sur le terrain. **« Ces dernières années, nous constatons des désistements de projets de volontariat européen alors que cela n'a jamais été le cas durant les 10 premières années du programme (Service Volontaire Européen) »** raconte Laurence Hermand, directrice du Bureau International Jeunesse. **« Les candidats ont trouvé un stage en entreprise ou bien ils ont décroché un emploi. Pour certains, dès le départ, le volontariat constitue un plan B, une alternative à une situation de non-emploi »**.

Le point de vue de la PFV

Le volontariat : un levier vers l'emploi ?

Les dirigeants politiques européens s'accordent sur les conséquences positives du volontariat à savoir qu'il permettrait d'accéder au marché de l'emploi. Cette vision repose sur une hypothèse : une activité bénévole permet d'acquérir des compétences et d'élargir son réseau donc de décrocher plus vite un emploi. Pourtant, il n'existe actuellement aucune étude scientifique avec un échantillon suffisamment large démontrant ce lien de causalité entre le fait de faire du volontariat et celui de trouver un emploi. Gérard Bonnefon, chercheur français, s'est intéressé au sujet. Il ne s'est intéressé qu'à un faible échantillon et n'est pas parvenu à démontrer que le bénévolat augmente l'accès à l'emploi. Selon lui, le chômeur est fragilisé par sa situation. Or, pour exercer

du volontariat, il faut déjà avoir une certaine estime de soi, se sentir compétent afin d'aller proposer son aide dans une organisation. Cette attitude ne serait-elle pas déjà en soi propice à trouver de l'emploi ? Pour lui, il est impossible de dissocier les différents éléments.

Dernièrement, l'ONEM a aussi essayé de mesurer l'impact du volontariat sur l'accès à l'emploi pour les chômeurs. Malheureusement, l'analyse statistique est faible et il est impossible de tirer des conclusions. Étonnamment, leurs chiffres tendent à démontrer qu'un chômeur réalisant du volontariat retourne moins vite à l'emploi. Ce qui irait totalement à l'encontre des croyances européennes selon lesquelles le volontariat mène à l'emploi.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le marché de l'emploi en Belgique est saturé. En 2015, pour un poste vacant proposé à Bruxelles, il y avait 48 demandeurs d'emploi, 24 en Wallonie. La Flandre s'en sort un peu mieux avec 10 demandeurs d'emploi pour un poste. Le problème du chômage n'est pas que d'ordre structurel. En imaginant

que demain, tous les chômeurs fassent du bénévolat pour acquérir des compétences et élargir leur réseau, ils seront davantage en compétition les uns avec les autres mais ils ne trouveront pas tous un emploi.

« Instrumentaliser le volontariat à des fins d'employabilité, c'est reporter le problème de l'emploi sur un acte intrinsèquement différent. »

De manière générale, l'instrumentalisation du volontariat pose question. Pour rappel, le premier à profiter de l'action bénévole, c'est le bénéficiaire de l'organisation et non le volontaire lui-même. Ce type de politique tend à dénaturer l'esprit du volontariat qui est avant tout un acte libre de solidarité. De notre point de vue, instrumentaliser le volontariat à des fins d'employabilité, c'est reporter le problème de l'emploi sur un acte intrinsèquement différent.

Bibliographie

- Anima-fac, « Bénévolat et compétences, résultats de l'expérimentation », in www.animafac.net, 6 juin 2012.
- Bonnefon G., Bénévolat et demandeurs d'emploi. Situer pour accompagner, Chronique Sociale, Lyon, 2009.
- Bouquet J., « Le CV Europass n'a pas (encore) franchi les frontières de l'entreprise », in www.letudiant.fr, 19 octobre 2015.
- Commission européenne, « Corps européen de solidarité : un an après », in <https://ec.europa.eu>, [2017].
- « Décision n° 818/95/CE du Parlement européen et du Conseil, du 14 mars 1995, portant adoption de la troisième phase du programme « Jeunesse pour l'Europe » », in Journal officiel, n° L 087, 20 avril 1995, p. 1-9.

- « Décision n° 1686/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 juillet 1998 établissant le programme d'action communautaire «Service volontaire européen pour les jeunes » », in Journal officiel, n° L 214, 31 juillet 1998, p. 1-11.
- Labbé P., « Courte note sur l'employabilité », in www.mission.insertion.over-blog.org, 19 janvier 2015.
- Onem, « Spotlight, Chômeurs complets indemnisés qui exercent une activité bénévole », in www.onem.be, Septembre 2017.
- Livre Blanc de la Commission européenne, Un nouvel élan pour la jeunesse, in <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52001DC0681&from=FR>
- « Résolution du Parlement européen du 10

décembre 2013 sur le volontariat et les activités de volontariat en Europe », in www.europarl.europa.eu.

• Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne, in <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:c10241&from=FR>, 2005.

Les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi pour un poste vacant sont respectivement fournis par Actiris, le Forem et le VDAB.